



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et
réglementant la circulation sur la VC n°5 Chemin Leizarraga
N° A110-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation sur la VC n°5 dite Chemin Leizarraga du **mercredi 24 septembre 2025 jusqu'au vendredi 07 décembre 2025 inclus**, pour des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés par la société DUHALDE.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont prévus du **mercredi 24 septembre 2025 jusqu'au vendredi 07 décembre 2025**. Les périodes de travail vont de 8h à 17h30. L'accès des riverains sera maintenu.

Par conséquent, la circulation sera réglementée par des panneaux mis en place par la société indiquant un rétrécissement de la chaussée.

La société devra prendre contact avec le responsable des services techniques M. Laurent DUPUY au 06.08.63.45.32 avant de débiter les travaux pour l'état des lieux de la chaussée ainsi qu'à la fin du chantier.

ARTICLE 2 : La société DUHALDE, Mr SABAROTS André (conducteurs de travaux) 64480 USTARITZ effectuant les travaux, devra mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société DUHALDE d'Ustaritz,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 11 septembre 2025

Le Maire,

Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>